



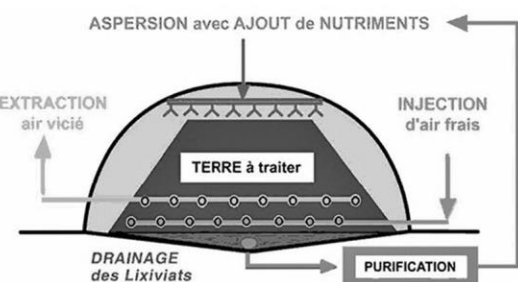
Etablissement du Port Public Thionville- Illange à Uckange (57)

*CREATION D'UNE PLATEFORME TRIMODALE DE TRANSIT,
DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DE TERRES ET DE
SEDIMENTS DE DRAGAGE*

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Etude d'impact – Résumé non technique

Septembre 2024



Siège social

1 rue de la Lisière - BP 40110
67403 ILLKIRCH Cedex - FRANCE
Tél : 03 88 67 55 55



OTE INGÉNIERIE
des compétences au service de vos projets

Agence de Metz

1 bis rue de Courcelles
57070 METZ - FRANCE
Tél : 03 87 21 08 79

[illegible]

Sommaire

Sommaire	3
Préambule	6
1. Etat initial de l'environnement	8
1.1. Population et santé	8
1.1.1. La population	8
1.1.2. Le voisinage sensible	8
1.1.3. Les captages d'eau potable	8
1.1.4. Le contexte sonore	9
1.2. Biodiversité	9
1.2.1. Les milieux remarquables	9
1.2.2. Les zones humides	10
1.2.3. Habitats naturels – Faune - Flore	10
1.2.4. Continuités écologiques et équilibres biologiques	10
1.3. Contexte physique	10
1.3.1. Géologie	10
1.3.2. Hydrogéologie	11
1.3.3. Les eaux superficielles	12
1.3.4. Les facteurs climatiques	13
1.3.5. Qualité de l'air	13
1.4. Patrimoine culturel et archéologique	14
1.4.1. Patrimoine culturel	14
1.4.2. Patrimoine archéologique	14
1.5. Paysages	14
1.6. Biens matériels	15
1.6.1. Le contexte agricole et forestier	15
1.6.2. Le contexte économique	15
1.6.3. Les loisirs	16
1.6.4. Les voies de communication et trafic	16
1.7. Risques naturels et technologiques	16
1.7.1. Risque sismique	16
1.7.2. Risque inondation	16
1.7.3. Risque mouvement de terrain	17
1.7.4. Risque lié au transport de matières dangereuses (TMD)	17
1.7.5. Plan de Prévention des Risques technologiques	17

1.7.6. Risque nucléaire	17
1.7.7. Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	17
1.7.8. Sites et sols pollués	18
2. Scénario de référence : état actuel de l'environnement	19
2.1. Evolution de l'environnement en cas de mise en œuvre ou en l'absence de mise en œuvre du projet	21
2.2. Facteurs environnementaux susceptibles d'être affectés de manière notable par le projet	24
3. Description des incidences notables du projet sur l'environnement	25
3.1. Incidences notables induites par la construction et l'existence du projet	25
3.1.1. Incidence de la phase travaux	25
3.1.2. Intégration paysagère	25
3.1.3. Risques sur le patrimoine culturel et archéologique	25
3.2. Incidences notables induites par l'utilisation des ressources naturelles	26
3.2.1. Consommation d'espaces agricole et forestier	26
3.2.2. Consommation d'espaces naturels	26
3.2.3. Prélèvement d'eaux souterraines	26
3.2.4. Prélèvement d'eaux superficielles	26
3.2.5. Effets sur la biodiversité	26
3.3. Incidences notables induites par les émissions de polluants, la création de nuisances, l'utilisation de substances et de technologies	26
3.3.1. Effets sur le sol et sous-sol	26
3.3.2. Effets sur les eaux souterraines	26
3.3.3. Effet sur les eaux superficielles	27
3.3.4. Effets sur la qualité de l'air	27
3.3.5. Les odeurs	28
3.3.6. Incidence sur le contexte sonore	28
3.3.7. Les vibrations	28
3.3.8. Les émissions lumineuses	28
3.3.9. Effets sur le trafic	28
3.4. Incidences notables pour la santé humaine	28
3.5. Analyse des effets cumulés du projet avec d'autres projets	29
3.6. Incidence du projet sur le climat et vulnérabilité du projet au changement climatique	36

4. Evaluation des incidences Natura 2000	37
5. Vulnérabilité du projet vis-à-vis des risques naturels ou technologiques	37
5.1. Risque sismique	37
5.2. Risque inondation	37
5.3. Retrait gonflement d'argiles	38
5.4. Risques technologiques	38
6. Justification des choix	39
6.1. Estimation des besoins du marché	39
6.1.1. La croissance du gisement	39
6.1.2. Le développement de solutions de traitement et de valorisation	40
6.2. Le choix du site	41
6.3. La valorisation des terres traitées	43
7. Mesures envisagées pour éviter, réduire et/ou compenser les effets négatifs prévus du projet	45

Préambule

L'article R 181-12 prévoit que figure parmi les pièces constitutives du dossier de demande d'autorisation environnementale, une étude d'impact si le projet est soumis à évaluation environnementale.

L'article R 122-5 du code de l'environnement précise le contenu de cette étude et rappelle qu'elle est proportionnée à la sensibilité environnementale de la zone susceptible d'être affectée par le projet, à l'importance et la nature des travaux, installations, ouvrages, ou autres interventions dans le milieu naturel ou le paysage projetés et à leurs incidences prévisibles sur l'environnement ou la santé humaine.

L'étude d'impact comprend successivement :

- Un résumé non technique,
- Les noms, qualités et qualifications du ou des experts qui ont préparé l'étude d'impact et les études ayant contribué à sa réalisation,
- Une description du projet,
- Un scénario de référence, et un aperçu de l'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet,
- Une description des facteurs susceptibles d'être affectés de manière notable par le projet : la population, la santé humaine, la biodiversité, les terres, le sol, l'eau, l'air, le climat, les biens matériels, le patrimoine culturel, y compris les aspects architecturaux et archéologiques, et le paysage,
- Une description des incidences notables que le projet est susceptible d'avoir sur l'environnement,
- Une description des incidences négatives notables attendues du projet sur l'environnement qui résultent de la vulnérabilité du projet à des risques d'accidents ou de catastrophes majeurs,
- Une description des solutions de substitution raisonnables examinées, et une indication des principales raisons du choix effectué,
- Les mesures prévues pour éviter, réduire et si possible compenser les effets négatifs notables de l'installation, l'estimation des dépenses correspondantes, l'exposé des effets attendus de ces mesures à l'égard des impacts du projet, ainsi que les modalités de suivi de ces mesures et de suivi de leurs effets,
- Le cas échéant, les modalités de suivi des mesures d'évitement, de réduction et de compensation proposées,

- Une description des méthodes de prévision ou des éléments probants utilisés pour identifier et évaluer les incidences notables sur l'environnement,
- pour les installations visées à l'annexe I de la directive 2010/75/ UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (directive IED), la description des mesures prévues pour l'application des meilleures techniques disponibles,
- une évaluation des incidences Natura 2000.

1. Etat initial de l'environnement

1.1. Population et santé

1.1.1. La population

a) Evolution de la population

Uckange est une commune de 6 973 habitants en 2019, qui appartient à la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch, au même titre que la commune de Florange, dont la population était de 11 972 habitants en 2019.

La commune d'Illange appartient, quant à elle, à la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville et présentait une population de 1 835 habitants en 2019.

Après avoir baissé entre 2008 et 2013, les populations des communes d'Uckange et de Florange sont en augmentation depuis 2013.

Au contraire, la population de la commune d'Illange est en baisse depuis 2008.

b) Contexte urbain

Le site est localisé dans une zone industrielle portuaire constituée par le Port Public de Thionville-Illange.

Il est bordé à l'Est par un chemin de halage puis par la Moselle, au Nord par une darse, à l'Ouest par la route du Port de Thionville-Illange et au Sud par des friches puis par la Moselle.

Il est traversé par une voie ferrée.

L'habitation la plus proche est située à environ 570 m à l'Est, séparée du site par des cultures, la Moselle, la Moselle canalisée, un espace en friche et un chemin de halage.

1.1.2. Le voisinage sensible

De nombreux équipements sportifs sont implantés à l'Est du site (de l'autre côté de la Moselle) et au sud-Ouest de ce dernier.

Un établissement de santé ainsi qu'une école sont également en activité à l'est du site, de l'autre côté de la Moselle.

1.1.3. Les captages d'eau potable

Après consultation de l'Agence Régionale de la Santé du Grand Est, il apparaît que le site ne soit concerné par aucun périmètre protection de captage d'alimentation en eau potable.

1.1.4. Le contexte sonore

Le présent chapitre est constitué de l'état initial acoustique, réalisé par les acousticiens d'OTE Ingénierie. Le rapport acoustique complet est disponible en annexe du présent dossier.

Par validation des hypothèses sonores retenues au chapitre « Hypothèses du projet », le site apparaîtra conforme aux dispositions réglementaires établies par l'arrêté ministériel du 23/01/1997, relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les ICPE.

1.2. Biodiversité

1.2.1. Les milieux remarquables

Les sites naturels remarquables situés à proximité du site sont listés dans le tableau ci-dessous.

Tableau n° 1 : Milieux naturels remarquables aux abords du site de projet

Type	Nom	Code	Localisation du site d'étude / zones à enjeux
Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I	Forêt de Blettange	410030055	4,8 km au Sud-Est
	Forêt de Thionville	410030473	5,3 km au Nord / Nord-Ouest
	Plateau d'Algrange	410006950	8,8 km à l'Ouest / Nord-Ouest
	Forêt de Valmestroff	410030059	8,8 km au Nord-Est
	Bois le Stolbuesch à Metzervisse	410030061	9 km à l'Est
Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type II	Arc Mosellan	410010375	8,8 km au Nord-Est
	Forêt de Moyeuvre et coteaux	410030448	4,8 km au Sud-Ouest
Zone Spéciale de Conservation (ZSC – Natura 2000 Directive Habitats-Faune-Flore)	Carrières souterraines et pelouses de Klang – gîtes à Chiroptères	FR4100170	14 km à l'Ouest
Zone Spéciale de Conservation (ZSC – Natura 2000 Directive Habitats-Faune-Flore)	Pelouses et rochers du pays de Sierck	FR4100167	18 km au Sud-Ouest

1.2.2. Les zones humides

Aucune zone humide remarquable n'est délimitée aux abords du site de projet.

La cartographie des Zones Potentiellement Humides (ZPH) de Lorraine met en évidence la présence d'une vaste ZPH correspondant aux abords de la Moselle. La présence de cette ZPH est à remettre en question dans la mesure où le site de projet correspond à une partie d'un grand remblai qui a permis la création de plateformes et de bassins pour le transport fluvial sur la Moselle. Une part notable de ces terrains est par ailleurs déjà artificialisée et ne présente plus les caractéristiques d'une ZH potentielle.

1.2.3. Habitats naturels – Faune - Flore

Les observations réalisées sur le site ont permis d'écarter toute potentialité de présence de zone humide au sein du périmètre de projet.

Le site étant anthropisé, il permet uniquement la présence des espèces les plus résistantes aux nuisances et anthropophiles.

L'enjeu global concernant la faune et la flore peut être qualifié de très faible.

1.2.4. Continuités écologiques et équilibres biologiques

Le site de projet est inclus dans l'aire urbaine (industrielle) d'Uckange, Illange et Florange. Les terrains y sont identifiés comme urbanisés et ne présentant pas d'intérêt dans le fonctionnement de la Trame Verte et Bleue locale.

1.3. Contexte physique

1.3.1. Géologie

L'extrait de la carte géologique de la feuille de Thionville-Waldwisse du BRGM n°114 montre que la zone de projet se situe au cœur des alluvions fluviales récentes à actuelles (Fz).

D'après la Banque du Sous-Sol, un sondage (Code : BSS000KQUK) a été réalisé à environ 250 m de la bordure Sud du site, en 1999.

Le tableau suivant présente la caractérisation des différentes formations géologiques au droit du site d'étude, sur une profondeur de 7,5 m.

Tableau n° 2 : Coupe lithologique du sondage n° BSS000KQUK (Source : Banque du Sous-Sol)

Profondeur (m)	Lithologie
0 à 1,2 m	Remblais de sable et graviers limoneux bruns
1,2 à 1,8 m	Limon brun
1,8 à 3,1 m	Sable et gravier limoneux brun
3,1 à 6,8 m	Sable et gravier beige
6,8 à 7,5 m	Marne grise

1.3.2. Hydrogéologie

La zone de projet est concernée par la nappe des Alluvions de la Meurthe, de la Moselle et de leurs affluents (FRCG114) et par la nappe Domaine du Lias et du Keuper du plateau lorrain versant Rhin (FRCG108).

a) Piézométrie

Aucun piézomètre n'est actuellement implanté sur la zone de projet.

b) Qualité des eaux souterraines

Le SDAGE du bassin Rhin-Meuse 2022-2027 précise les objectifs d'état des masses d'eau souterraines « Domaine du Lias et du Keuper du plateau lorrain versant Rhin » (FRCG108) et « Alluvions de la Meurthe, de la Moselle et de leurs affluents » (FRCG114). Ces objectifs et les motifs de report à une échéance ultérieure sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau n° 3 : Objectifs d'état de la masse d'eau des masses d'eau souterraines FRCG108 et FRCG114 (Source : SDAGE 2022-2027 du bassin Rhin-Meuse)

Code	Nom de la masse d'eau	Etat	Objectif d'état	Motifs de dérogation
FRCG108	Domaine du Lias et du Keuper du plateau lorrain versant Rhin	Bon état quantitatif	Bon état quantitatif 2015	-
		Mauvais état chimique Paramètres déclassants : Phyosanitaires, Nitrates	Bon état chimique 2039	Conditions naturelles et faisabilité technique
FRCG114	Alluvions de la Meurthe, de la Moselle et de leurs affluents	Bon état quantitatif	Bon état quantitatif 2015	
		Mauvais état chimique Paramètres déclassants : phytosanitaires	Bon état chimique 2039	Coûts disproportionnés, conditions naturelles et faisabilité technique

1.3.3. Les eaux superficielles

D'un point de vue hydrologique, le site de projet est concerné par le bassin versant de la Moselle.

Une station est située sur la commune d'Uckange (code station : A8500610) et permet d'estimer le débit de la Moselle au niveau de la commune.

Ainsi, la rivière présente les caractéristiques suivantes :

- Débit moyen interannuel : 138 m³/s ;
- Débit mensuel d'étiage période de retour 5 ans (QMNA5) : 21,4 m³/s ;
- Débit de crue (cinquantennale) : 2 040 m³/s.

Les débits mensuels de la Moselle varient entre 42,7 m³/s au mois d'août et 265 m³/s en janvier.

Le régime hydraulique de la Moselle est caractérisé par des maxima hivernaux et printaniers, et des minima estivaux.

Selon les données du SDAGE 2022-2027, la masse d'eau « Moselle 6 » (FRCR213) est visée par les objectifs d'état présentés dans le tableau suivant :

Tableau n° 4 : Objectifs d'état des masses d'eau superficielles (SDAGE 2022-2027 du bassin Rhin Meuse)

	Objectif d'état	Motifs de dérogation
Moselle 6	Bon potentiel écologique 2027	Faisabilité technique
	Bon état chimique 2027	Faisabilité technique

La qualité de l'eau de la masse d'eau FRCR213 « Moselle 6 » est contrôlée au niveau de la station située sur la commune d'Uckange (code : 02090000). Elle est située à 2,3 km au Sud du site.

Tableau n° 5 : Etat écologique et chimique la masse d'eau FRCG213 "Moselle 6"

	2022-2027
Etat écologique	3
Etat chimique	3

Légende

Légende :	
Etat/Potentiel écologique	
1	Très bon
≤2	Très bon à bon
2	Bon
3	Moyen
4	Médiocre
5	Mauvais
ND	Non déterminé / Inconnu
≥3	Moyen à Mauvais
Etat chimique	
2	Bon
3	Mauvais
ND	Non déterminé / Inconnu

1.3.4. Les facteurs climatiques

Le climat lorrain est de type océanique dégradé à influence continentale. Sur le territoire communal, les caractéristiques climatiques correspondent à un climat à forte tendance continentale avec une amplitude assez forte entre le mois le plus chaud et le mois le plus froid.

Les données numériques relatives à la région d'Uckange ont été fournies par Météo France à partir des relevés effectués à la station de Metz-Frescaty (23 km au Sud du site).

a) Les vents

D'après la rose des vents fournie par Météo France (station de Metz-Frescaty, 1981-2010), les vents dominants occupent une large palette entre les cadrans Sud et Ouest, entre les secteurs 200 et 280 (5,4 à 6,9 %), ainsi que la pointe Nord, secteur 20 (6,6 %).

On observe une dominance de vents faibles à moyens (1,5 à 4,5 m/s pour 50 % des vents), et de vents faibles (inférieurs à 1,5 m/s pour 27 % des vents).

Les vents forts (ayant une vitesse supérieure à 8 m/s) représentent quant à eux que 2 % des vents mesurés.

b) Les précipitations

Les précipitations annuelles moyennes à la station de Metz-Frescaty sont estimées à 757,8 mm par an.

Les précipitations annuelles, toujours relevées à la station de Metz-Frescaty, sont dans la moyenne nationale, à savoir environ 700 mm par an. On note une répartition sur l'ensemble de l'année, et donc l'absence de saison particulièrement « sèche » ou « pluvieuse ».

c) Les températures

La valeur moyenne annuelle de température à la station de Metz-Frescaty est de 10,7 °C. La valeur moyenne mensuelle maximale est de 19,7°C en juillet et la valeur moyenne minimale de 2,2 °C en janvier. Notons que la température maximale relevée à cette station est de 39,7°C (juillet 2019), alors que la température la plus basse est de -23,2°C (février 1956).

1.3.5. Qualité de l'air

En 2020, on note :

- Un dépassement de la ligne directrice OMS pour les particules PM₂₅,
- Un dépassement de 4 jours du seuil d'information et de recommandation pour les PM₁₀,
- Un dépassement de la valeur cible pour l'Ozone,

- Un dépassement de l'objectif de qualité annuel de $2 \mu\text{g}/\text{m}^3$ pour le Benzène,
- Un dépassement de la valeur cible annuelle pour le Benzo(a)pyrène.

1.4. Patrimoine culturel et archéologique

1.4.1. Patrimoine culturel

a) Monuments historiques

Le site de projet n'est concerné par aucun périmètre de protection au titre des abords de monuments historiques.

b) Sites inscrits et classés

La zone de projet n'est concernée par aucune site inscrit ou classé.

c) Sites patrimoniaux remarquables

Aucun site patrimonial remarquable n'est recensé à proximité du site.

1.4.2. Patrimoine archéologique

La commune d'Uckange est concernée par des zones de présomption de prescription archéologique (ZPPA). Ces dernières donnent lieu à des prescriptions archéologiques préventives dans le cas de travaux d'aménagement de moins de 3 ha.

La zone de projet couvre une superficie de 2,74 ha : elle est donc soumise à prescriptions archéologiques.

En effet, un **segment de voie romaine** est présent dans le lit du bras mort de la Moselle, sur la limite communale entre Uckange et Illange.

1.5. Paysages

a) Atlas paysager

La commune d'Uckange est située dans l'unité des zones urbaines et industrielles. Cet espace s'insère dans le plateau lorrain agricole. Il est bordé à l'Ouest par les côtes et buttes témoins, formant un relief plus accidenté et boisé.

b) Structure paysagère du territoire uckangeois

La commune d'Uckange est comprise dans la plaine alluviale de la Moselle.

La présence d'infrastructures de grande envergure comme la voie ferrée et l'autoroute divise le territoire en plusieurs entités, connectées entre elles par quelques ponts : le paysage infrastructurel est donc très perceptible sur le territoire. Le passé de la commune a également marqué le paysage urbain qui comporte de nombreuses friches d'activités sidérurgiques et industrielles. Peu à peu, le développement urbain a tourné le dos à l'industrie et s'est étendu vers l'Ouest et le Sud du territoire.

1.6. Biens matériels

1.6.1. Le contexte agricole et forestier

a) Occupation des sols

Le projet de la société EUROGRANULATS se trouve sur une zone portuaire, laissée en friche, à Uckange, aux abords de la Moselle canalisée.

b) Appellation d'origine

Le tableau ci-après présente les produits référencés dans l'aire géographique de la commune d'Uckange, 3 produits dont 1 AOP-IG et 2 IGP.

Tableau n° 6 : Appellation d'origine pour la commune d'Uckange (Source : INAO)

Libellés	Produit
Bergamotes de Nancy	IGP
Mirabelle de Lorraine	AOC
Mirabelles de Lorraine	IGP

1.6.2. Le contexte économique

En 2015, sur les 6 633 habitants d'Uckange, 4 009 ont entre 15 et 64 ans (soit 60,4% de la population). C'est la population considérée par l'INSEE comme étant en âge de travailler.

- 2 760 sont actifs (68,8 %) valeur inférieure à la moyenne départementale (74,4%) ;
 - 2 099 ont un emploi (52,3%), soit un taux d'emploi de 76,1% (CAVF : 82,3%) ;
 - 660 sont au chômage (16,5%) ;
- 1 249 sont inactifs (31,2%) :
 - 216 retraités (5,4%) ;
 - 383 lycéens et étudiants (9,5%) ;
 - 650 autres inactifs (16,3%).

La population active est majoritairement constituée :

- d'ouvriers (752 personnes en 2015, soit 35,8%),
- d'employés (640 personnes en 2015, soit 30,5%),
- de profession intermédiaire (405 personnes, soit 19,3%).

1.6.3. Les loisirs

La commune d'Uckange dispose d'une gamme d'équipements de loisirs diversifiée permettant la pratique d'activités sportives : stade municipal, gymnase...

Les équipements culturels sont peu présents sur le territoire, on peut tout de même citer la présence d'une médiathèque.

La commune compte également deux espaces touristiques importants :

- Le haut fourneau U4,
- Le Jardin des Traces.

1.6.4. Les voies de communication et trafic

La commune d'Uckange est desservie pour les voies routières suivantes : les autoroutes A30 et A31, ainsi que les départementales RD 952 et RD 953.

Elle dispose d'une gare bénéficiant d'une fréquence de desserte très importante (54 allers-retours/jour).

Le site de projet est situé dans le Port Public de Thionville-Illange, accessible pour les activités industrielles via la Moselle.

1.7. Risques naturels et technologiques

1.7.1. Risque sismique

Le territoire communal d'Uckange est situé entièrement dans une zone de sismicité très faible.

1.7.2. Risque inondation

La commune d'Uckange est sujette au risque inondation et est couverte par un Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi) en lien avec la Moselle, approuvé le 25 août 1999 et modifié le 20 avril 2009.

Le site de projet est situé en zone rouge du PPRi de la Moselle.

Le PPRI de la Moselle à Uckange prescrit une cote de référence au droit du site de 157,20 m.

Le niveau du terrain naturel au droit du site varie entre 156,29 m et 157,32 m.

Il convient de mentionner que les services de l'Etat ont mandaté plusieurs études afin d'aboutir à une meilleure connaissance du risque inondation. Ces études ont fait l'objet d'un porter à connaissance dans l'attente de la révision du PPRI.

Ce document reclasse le site de projet en zone d'aléa faible ou moyen en fonction des secteurs et établit la cote de référence à 156,88 m.

En outre, Uckange est concerné par le TRI Metz Thionville Pont-à-Mousson pour l'aléa inondation par débordement de la Moselle qui bénéficie d'un arrêté du préfet coordonnateur de bassin du 18 décembre 2012, et un arrêté national du 06 novembre 2012.

Le site de projet est localisé dans une zone potentiellement sujette aux débordements de nappe.

1.7.3. Risque mouvement de terrain

A Uckange, seul le risque de mouvement de terrain lié aux phénomènes de retrait-gonflement des argiles est présent.

Le site de projet est localisé en zone d'aléa faible.

1.7.4. Risque lié au transport de matières dangereuses (TMD)

Le territoire d'Uckange est concerné par le risque lié au Transport de Matière Dangereuse (TMD) :

- Une canalisation de transports de gaz, exploitée par ArcelorMittal Atlantique Lorraine ;
- 4 canalisations d'azote et une canalisation d'oxygène exploitées par Air liquide.

Le site de projet n'est pas traversé par une canalisation TMD. Toutefois, une canalisation de transport de gaz naturel passe à environ 580 m à l'Ouest du site.

1.7.5. Plan de Prévention des Risques technologiques

La zone de projet n'est pas concernée par un PPRT.

1.7.6. Risque nucléaire

Uckange se situe à l'intérieur du périmètre d'information des populations de 20 km.

1.7.7. Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Sur le territoire d'Uckange, 2 entreprises industrielles sont des ICPE soumises à autorisation, 2 entreprises sont au régime de l'enregistrement et 2 sont de régime inconnu et en cessation d'activité.

*Tableau n° 7 : Liste des ICPE sur le territoire communal d'Uckange
 (Source : www.georidques.gouv.fr)*

Régime	Entreprise	Type d'activité
Autorisation	CFNR TRANSPORT SAS	Liquides inflammables (stockage) Houille, coke, lignite, charbon de bois, goudron, asphalte, brais et matières bitumineuses
Autorisation	ARCELORMITTAL	Métaux et alliages (travail mécanique des)
Enregistrement	ORSIMA BETONS	Installation de production de béton prêt à l'emploi
Enregistrement	SODEVAM (en construction)	Entrepôts couverts
Inconnu	AUTO PIECES DOUDOU (à l'arrêt)	Métaux (stockage, activité de récupération)
Inconnu	SLR port de Thionville Illange (à l'arrêt)	Déchets industriels d'I.C. (élimination des)

1.7.8. Sites et sols pollués

La zone de projet est localisée à proximité de 7 sites BASOL et de 6 sites BASIAS.

Aucun SIS n'est recensé à proximité du site de projet.

2. Scénario de référence : état actuel de l'environnement

L'état actuel et la qualité de l'environnement sont présentés dans le tableau ci-dessous.

	SANS INTERET PARTICULIER NEUTRE		DEGRADE		MOYEN		PRESERVE / SATISFAISANT
--	--	--	----------------	--	--------------	--	--------------------------------

THEMES	ETAT/ QUALITE	PROBLEMATIQUES
POPULATION ET SANTE HUMAINE	Population en augmentation sur Uckange et Florange, et en baisse sur Illange. Zone d'implantation du projet en bordure de la rivière de la Moselle, dans une zone industrielle portuaire. Etablissements sportifs à proximité. Absence de captages AEP.	Proximité d'un établissement sportif.
MILIEUX BIODIVERSITE NATUREL	Zone portuaire anthropisée et ne présentant aucun attrait pour l'environnement faunistique ou floristique	Le site est déjà artificialisé. Aucun enjeu faune/flore n'y est présent.
GEOLOGIE	Le site d'étude est localisé sur la formation géologique des « Alluvions fluviales récentes à actuelles » (Fz). La plateforme trimodale sera imperméabilisée (zone accueillant des terres polluées).	Préserver la qualité des sols.
HYDROGEOLOGIE	Site localisé au niveau de la nappe des Alluvions de la Moselle en aval de la confluence avec la Meurthe. Site concerné par le risque de remontée de nappe. Masse d'eau souterraine présentant une qualité chimique mauvaise et un bon état quantitatif. Le site n'est localisé dans aucun périmètre de protection de captage d'alimentation en eau potable.	Préservation de la qualité des eaux souterraines.

THEMES	ETAT/ QUALITE	PROBLEMATIQUES
EAUX SUPERFICIELLES	Site localisé aux abords de la Moselle. Masse d'eau superficielle de qualité écologique moyenne et de mauvaise qualité chimique.	Préservation de la qualité des eaux superficielles.
CLIMAT	Vents dominants de secteurs Ouest/Nord-ouest (au printemps et en été) et Est/Sud-Est (en automne et en hiver). Forte pluviométrie.	/
QUALITE DE L'AIR	Bonne qualité globale de l'air	Préserver la qualité de l'air.
PATRIMOINE CULTUREL ET ARCHEOLOGIQUE	Site non concerné par une prescription archéologique, par périmètre de protection de monument historique, par des monuments inscrits, classés ou remarquables. Zone soumise à prescriptions archéologiques.	/
PAYSAGE	Site localisé dans l'unité paysagère « zones urbaines et industrielles ».	Site localisé dans une zone industrielle et portuaire, sans enjeux significatifs.
BIENS MATERIELS	Environnement du site fortement urbanisé. Contexte industriel fort. Site desservi par voies routières et fluviales.	Incidences sur le trafic routier et fluvial existant.
RISQUES	Sismicité faible. Site localisé en zone rouge du PPRI de la Moselle. Site localisé en zone de moyenne à forte probabilité de débordement de cours d'eau du TRI Metz-Thionville-Pont-à-Mousson. Site localisé dans une zone potentiellement sujette aux remontées de nappe. Aléa retrait-gonflement des argiles faible. Site localisé à l'intérieur du périmètre de 20 km d'information des populations concernant le risque nucléaire.	Respect de prescriptions mentionnées dans le règlement de la zone rouge du PPRI. Sans enjeux significatifs vis-à-vis des risques technologiques.

2.1. Evolution de l'environnement en cas de mise en œuvre ou en l'absence de mise en œuvre du projet

EVOLUTION SUPPOSEE AVEC/SANS LE PROJET		
		Amélioration probable
		Pas de différence significative
		Détérioration probable

THEMES	ETAT/ QUALITE	Evolution supposée	
		Avec le projet	Sans le projet
POPULATION ET SANTE HUMAINE	Population en augmentation sur Uckange et Florange, et en baisse sur Illange. Zone d'implantation du projet en bordure de la rivière de la Moselle, dans une zone industrielle portuaire. Etablissements sportifs à proximité. Absence de captages AEP.		
MILIEUX NATUREL BIODIVERSITE	Zone portuaire anthropisée et ne présentant aucun attrait pour l'environnement faunistique ou floristique		
GEOLOGIE	Le site d'étude est localisé sur la formation géologique des « Alluvions fluviatiles récentes à actuelles » (Fz). La plateforme trimodale sera imperméabilisée (zone accueillant des terres polluées).		

THEMES	ETAT/ QUALITE	Evolution supposée	
		Avec le projet	Sans le projet
HYDROGEOLOGIE	Site localisé au niveau de la nappe des Alluvions de la Moselle en aval de la confluence avec la Meurthe. Site concerné par le risque de remontée de nappe. Masse d'eau souterraine présentant une qualité chimique mauvaise et un bon état quantitatif. Le site n'est localisé dans aucun périmètre de protection de captage d'alimentation en eau potable.		
EAUX SUPERFICIELLES	Site localisé aux abords de la Moselle. Masse d'eau superficielle de qualité écologique moyenne et de mauvaise qualité chimique.		
CLIMAT	Vents dominants de secteurs Ouest/Nord-ouest (au printemps et en été) et Est/Sud-Est (en automne et en hiver). Forte pluviométrie.		
QUALITE DE L'AIR	Bonne qualité globale de l'air		
PATRIMOINE CULTUREL ET ARCHEOLOGIQUE	Site non concerné par une prescription archéologique, par périmètre de protection de monument historique, par des monuments inscrits, classés ou remarquables. Zone soumise à prescriptions archéologiques.		
PAYSAGE	Site localisé dans l'unité paysagère « zones urbaines et industrielles ».		
BIENS MATERIELS	Environnement du site fortement urbanisé. Contexte industriel fort. Site desservi par voies routières et fluviales.		

THEMES	ETAT/ QUALITE	Evolution supposée	
		Avec le projet	Sans le projet
RISQUES	Sismicité faible. Site localisé en zone rouge du PPRI de la Moselle. Site localisé en zone de moyenne à forte probabilité de débordement de cours d'eau du TRI Metz-Thionville-Pont-à-Mousson. Site localisé dans une zone potentiellement sujette aux remontées de nappe. Aléa retrait-gonflement des argiles faible. Site localisé à l'intérieur du périmètre de 20 km d'information des populations concernant le risque nucléaire.		

2.2. Facteurs environnementaux susceptibles d'être affectés de manière notable par le projet

L'analyse de l'état initial de la zone et des milieux susceptibles d'être affectés par le projet, établis en corrélation avec la description des aménagements projetés laisse apparaître des enjeux environnementaux de poids pour les composantes environnementales suivantes.

THEMES	ENJEUX
POPULATION ET SANTE HUMAINE	Préserver les tiers des nuisances, notamment vis-à-vis du bruit et des émissions.
MILIEUX NATUREL BIODIVERSITE	Pas d'enjeu significatif au vu de l'emplacement et de l'artificialisation du site
GEOLOGIE	Préserver le sol et le sous-sol des pollutions.
HYDROGEOLOGIE	Préserver la ressource en eaux souterraines.
EAUX SUPERFICIELLES	Préserver la ressource en eaux superficielles.
CLIMAT	Pas d'enjeu significatif
QUALITE DE L'AIR	Pas d'enjeu significatif
PATRIMOINE CULTUREL ET ARCHEOLOGIQUE	Pas d'enjeu significatif
PAYSAGE	Pas d'enjeu significatif au vu de l'emplacement et de l'artificialisation du site
BIENS MATERIELS	Pas d'enjeu significatif
RISQUES	Ne pas engendrer

Cette analyse a permis de cibler les compartiments de l'environnement les plus susceptibles d'être affectés par le projet.

Ces compartiments feront donc l'objet d'une attention particulière, visant à s'assurer de l'acceptabilité des impacts ou le cas échéant de l'efficacité des mesures proposées pour les compenser.

3. Description des incidences notables du projet sur l'environnement

3.1. Incidences notables induites par la construction et l'existence du projet

3.1.1. Incidence de la phase travaux

Les impacts liés à la réalisation de travaux sur le site concerneront le trafic routier, les niveaux sonores, les envols de poussières, le sol et le sous-sol, la production de déchets et le paysage.

Ces impacts seront toutefois limités aux abords du site et ne seront que temporaires. Toutes les mesures seront prises pour limiter les nuisances pour les riverains.

3.1.2. Intégration paysagère

Le projet consiste en la création d'une plateforme trimodale de traitement de terres polluées en vue de leur valorisation.

Celle-ci est localisée dans une zone industrielle, portuaire et commerciale dédiée présentant d'autres établissements et s'intégrera de ce fait dans le contexte paysager du secteur.

Diverses mesures seront prises pour limiter l'impact visuel : hauteurs de stockages limités, respect des contraintes d'urbanisme, etc.

L'impact brut paysager du futur site EUROGRANULATS sera faible, direct et permanent.

3.1.3. Risques sur le patrimoine culturel et archéologique

En l'absence d'enjeux identifiés, les incidences du projet sur le patrimoine culturel et ses environs sont jugées nulles.

En outre, le projet respectera les prescriptions archéologiques relatives à la zone 1 du zonage archéologique.

3.2. Incidence notables induites par l'utilisation des ressources naturelles

3.2.1. Consommation d'espaces agricole et forestier

Le projet de la société EUROGRANULATS n'induit la consommation d'aucun espace agricole ou forestier.

3.2.2. Consommation d'espaces naturels

Le projet n'impliquera aucune consommation d'espace naturel.

3.2.3. Prélèvement d'eaux souterraines

Le projet n'impliquera aucun prélèvement dans les eaux souterraines.

3.2.4. Prélèvement d'eaux superficielles

Le projet ne sera à l'origine d'aucun prélèvement dans les eaux superficielles.

3.2.5. Effets sur la biodiversité

Au regard des éléments présentés, il apparaît que les incidences du projet sur la biodiversité sont très faibles à nulles, indirectes et permanentes.

3.3. Incidences notables induites par les émissions de polluants, la création de nuisances, l'utilisation de substances et de technologies

3.3.1. Effets sur le sol et sous-sol

Les différentes investigations réalisées permettent de statuer que l'état des sols est compatible avec le projet.

Compte tenu de l'ensemble des dispositions qui seront prises par EUROGRANULATS il apparaît que les incidences du projet sur le milieu sol et sous-sol seront négligeables.

3.3.2. Effets sur les eaux souterraines

L'impact brut sur les eaux souterraines sera donc faible, indirect et permanent et se limitera principalement à l'imperméabilisation.

3.3.3. Effet sur les eaux superficielles

Les besoins en eau potable du site EUROGRANULATS seront satisfaits par un prélèvement dans le réseau communal. L'arrosage des pistes, des biotertres et des biopiles sera réalisé au besoin à l'aide du bassin de rétention des eaux pluviales du site.

La gestion des eaux réalisée sur le site permettra à l'ensemble des effluents d'être traité et/ou rejeté de façon adéquate :

- Les eaux usées domestiques seront rejetées au réseau communal,
- Les eaux pluviales du site seront soit :
 - rejetées à la rivière de la Moselle, pour la partie imperméabilisée du site, après transit par un bassin permettant la décantation et par un séparateur d'hydrocarbures et après analyse de conformité. Si après analyse, les eaux s'avéraient non conformes, celles-ci seront soit traitées sur site, soit pompées et acheminées vers un centre de traitement externe ;
 - infiltrées sur place, pour la partie non imperméabilisée du site.

L'impact du site EUROGRANULATS sur les eaux peut être qualifié de négligeable.

Par ailleurs, notons que le site est concerné par le risque inondation. En effet, il est localisé dans la zone rouge du PPRI de la Moselle à Uckange. Pour pallier aux volumes soustraient à la zone inondable, un bassin de compensation hydraulique sera mis en œuvre.

3.3.4. Effets sur la qualité de l'air

a) Impact lié aux équipements de combustion

L'impact brut des produits de combustion sur l'environnement sera donc très faible, direct et temporaire, mais participera malgré tout, à son échelle restreinte, à « l'effet de serre ».

b) Impact lié aux poussières

L'impact brut des poussières minérales sera faible, direct et temporaire.

c) Impact lié aux COV

L'impact brut lié aux COV sera donc faible, direct et temporaire.

d) Compatibilité du projet avec le Plan de Protection de l'Atmosphère des Trois Vallées

Le projet de traitement de terres polluées de la société EUROGRANULATS n'est concerné par aucune action du PPA des Trois Vallées.

3.3.5. Les odeurs

L'impact brut lié aux odeurs sera donc faible à nul, direct et temporaire.

3.3.6. Incidence sur le contexte sonore

L'étude d'impact acoustique montre que les installations d'EUROGRANULATS n'engendreront pas de dépassement des émergences admissibles en ZER et respecteront les niveaux admissibles en limite de propriété.

3.3.7. Les vibrations

L'impact brut dû aux vibrations mécaniques sera nul.

3.3.8. Les émissions lumineuses

Les activités de la société EUROGRANULATS ne seront pas génératrices d'émissions lumineuses particulières susceptibles d'impacter les environs proches du site.

3.3.9. Effets sur le trafic

Les activités de la plateforme trimodale engendreront une augmentation du trafic poids lourds sur les axes alentours mais celle-ci reste très minime (+ 3,9% maximum), engendrant une augmentation du trafic tous véhicules d'au plus 0,1%. Les différents axes concernés sont en capacités absorber le flux de véhicules généré par le projet.

3.4. Incidences notables pour la santé humaine

L'étude présentée dans les paragraphes précédents tente à démontrer que les rejets engendrés par les activités du site EUROGRANULATS pourront être à l'origine d'un impact sanitaire sur les populations environnantes, tant d'un point de vue systémique que cancérigène.

Toutefois, la réalisation de cette étude a été effectuée de manière à intégrer une situation maximaliste, voire pénalisante, pour les rejets générés par les installations de la société EUROGRANULATS.

3.5. Analyse des effets cumulés du projet avec d'autres projets

Les effets cumulés des projets précédemment cités avec le projet de plateforme trimodale de la société EUROGRANULATS seront évalués à partir du tableau suivant.

Tableau n° 8 : Analyse des effets cumulés des projets à proximité du site
EUROGRANULATS

Autres projets	Effets cumulés avec EUROGRANULATS
Projet de création d'un parking au sein de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de Metzange Buchel sur la commune de Thionville	Le projet consiste en la réalisation d'un parking relais d'environ 680 à 700 place et de quais pour des cars et des bus, ainsi qu'une voie de desserte, sur la commune de Thionville. Les principaux enjeux identifiés sont : la biodiversité et les habitats naturels, les risques technologiques, les incidences sur les eaux superficielles et souterraines et les enjeux relatifs au trafic. Biodiversité : Les prospections ont mis en évidence la présence d'habitats favorable à la Pie-grièche écorcheur, bien qu'elles n'aient pas révélé la présence de cette espèce sur le site. Le projet de la société EUROGRANULATS prenant place au sein d'une zone industrielle et sur un site déjà anthropisé, la prise en compte d'effets cumulés sur la biodiversité et les habitats naturels n'est pas justifiée. Risques technologiques : L'emprise du parking-relais est traversée par 2 gazoducs exploités par la société Air Liquide dont le tracé sera conservé. Les interventions dans la bande de servitude instaurée pour ces deux canalisations seront limitées et se conformeront aux prescriptions d'Air Liquide. Des mesures de sécurité seront mises en œuvre lors de la phase travaux afin de maîtriser le risque. Le site la société EUROGRANULATS n'est pas traversé par des canalisations de transport de matières dangereuses. A ce titre, la prise en compte d'effets cumulés sur les risques technologique n'est pas justifiée. Les eaux superficielles et souterraines : Le projet implique la création de nouvelles surfaces de ruissellement et, avec la présence de véhicules, un risque de pollution à l'exutoire des eaux de ruissellement. Les eaux de ruissellement du parking seront collectées par un réseau constitué de fossés et de noues pour être dirigées vers un bassin de rétention déjà existant avant rejet dans le ruisseau de Metzange. L'exploitation du site de la société EUROGRANULATS ne génèrera qu'un impact négligeable sur les eaux souterraines, celui-ci étant dû à l'imperméabilisation d'une zone déjà anthropisée. En outre, les eaux de ruissellement seront collectées dans un bassin de rétention et analysées voire traitées avant d'être rejetées dans le cours d'eau de la Moselle. Ainsi, aucun effet cumulé du projet EUROGRANULATS avec el projet de création d'un parking-relais n'est à prévoir. Le trafic : Le projet engendrera un effet positif sur le trafic puisqu'il facilitera l'usage des transports en communs transfrontaliers. Le projet de la société EUROGRANULATS engendrera une augmentation du tarif. Toutefois, celle-ci sera négligeable puisque la voie fluviale sera privilégiée autant que possible.

Autres projets	Effets cumulés avec EUROGRANULATS
Projet de rénovation et d'extension du centre commercial GERIC à Thionville	Le projet d'extension du centre commercial GERIC porte sur 10 ha et prend place au niveau des parking existants. Les principaux enjeux environnementaux considérés sont : la ressource en eau, les déplacements et le paysage. <u>La ressource en eau :</u> Un enjeu vis-à-vis d'une pollution des eaux souterraines et des sols. La zone d'exploitation du site EUROGRANULATS sera imperméabilisée et les eaux seront collectées et traitées avant leur rejet dans le cours d'eau de la Moselle. Ainsi, aucun effet cumulé n'est à prévoir sur les eaux souterraines. <u>Les déplacements :</u> Le projet engendrera une augmentation du trafic routier de 0,2 à 1,3%, ce qui est considéré comme faible au vu de l'accroissement prévu du trafic estimé) 5,4%. Le projet de la société EUROGRANULATS sera à l'origine d'une augmentation du trafic mais celle-ci sera négligeable du fait de l'utilisation de la voie fluviale autant que possible. <u>Le paysage :</u> Compte tenu de l'éloignement géographique entre le site du GERIC et le site EUROGRANULATS, et du contexte paysager des deux établissements, aucun effet cumulé n'est à prévoir sur cette thématique.

Autres projets	Effets cumulés avec EUROGRANULATS
Projet de création de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) « des Métalliers » à Yutz	Le projet de la création de ZAC des Métalliers est localisé en rive droite de la Moselle, au Nord de Yutz, et couvrira une surface d'environ 68 ha déjà en grande partie urbanisée. Les principaux enjeux identifiés sont : les sites et sols pollués, l'eau et l'assainissement, les émissions de gaz à effet de serre et la qualité de l'air, le paysage et le patrimoine bâti et la préservation des corridors écologiques. <u>Les sites et sols pollués :</u> La présence plusieurs sites industriels recensés dans les bases de données BASIAS et BASOL, ainsi qu'une pollution avérée au droit des anciens sites Prosimétal et Ros Casares ont été mis en évidence. La zone d'exploitation du site EUROGRANULATS sera entièrement imperméabilisée et les eaux de ruissellement seront collectées et traitées avant leur rejet au milieu naturel. Ainsi, aucun effet cumulé n'est à prévoir sur cette thématique. <u>L'eau et l'assainissement :</u> Une partie du projet de la ZAC des Métalliers se trouve dans un périmètre rapproché de captage d'eau potable, ce qui constitue un risque potentiel de contamination des captages par les polluants présents, notamment lors de la phase travaux. Considérant l'éloignement des deux sites et l'imperméabilisation de la zone d'exploitation du site EUROGRANULATS, aucun effet cumulé n'est à prévoir. <u>Les émissions de gaz à effet de serre :</u> Le projet sera à l'origine d'émissions supplémentaires. Le projet de la société EUROGRANULATS engendrera une augmentation des émissions de GES du fait de l'augmentation du trafic. Toutefois, celle-ci sera limitée puisque le projet s'inscrit dans une économie circulaire pour la valorisation des terres polluées. <u>Le paysage :</u> Compte tenu de l'éloignement géographique entre le site de la ZAC des Métalliers et le site EUROGRANULATS, et du contexte paysager des deux établissements, aucun effet cumulé n'est à prévoir sur cette thématique.

Autres projets	Effets cumulés avec EUROGRANULATS
Projet de bus à haut niveau de service « Citezen » sur les communes de Florange, Basse-Ham, Hayange, Serémange-Erzange, Terville, Thionville et Yutz	Le projet consiste en l'aménagement de deux lignes de bus à haut niveau de service (BHNS) dans l'agglomération thionvilloise. Il inclut des aménagements routiers dont la création d'un site propre (route exclusivement dédiée aux bus), la construction de deux ponts à proximité de la gare de Thionville, de 3 parkings relais aux extrémités des lignes et d'un centre de maintenance à Florange. Les principaux enjeux identifiés sont : les déplacements et les nuisances, le paysage, Les milieux naturels, la ressource en eau, le risque d'inondation et le patrimoine archéologique. <u>Les déplacements, la pollution de l'air et le bruit :</u> Le projet a un impact positif sur le trafic et la pollution de l'air puisqu'il facilite les déplacements et notamment l'utilisation des transports en commun. De même, il favorise la réduction du bruit puisqu'il engendrera une baisse de trafic de 5 à 10% sur les axes principaux. Le projet de la société EUROGRANULATS engendrera une augmentation du trafic mais celle-ci sera négligeable du fait de l'utilisation autant que possible de la voie d'eau. Aucun effet cumulé n'est à prévoir sur cette thématique. <u>Le paysage :</u> Le projet va engendrer des modifications du paysage, notamment du paysage urbain. Le projet de la société EUROGRANULATS prend place au sein d'une zone industrielle et portuaire. Ainsi, aucun effet cumulé n'est à prévoir sur cette thématique. <u>Les milieux naturels :</u> Le projet aura un impact sur les milieux naturels puisqu'il nécessite la destruction de 950 m² de saulaie blanche au bord du canal. Le projet de la société EUROGRANULATS prenant place sur un site déjà anthropisé au sein d'une zone industrielle et portuaire, la prise en compte d'effets cumulés sur les milieux naturels n'est pas justifiée. <u>La protection de la ressource en eau :</u> Le projet prend place au sein du périmètre de protection éloignée des captages de la Briquerie à Thionville. Le projet de la société EUROGRANULATS est situé en dehors de tout périmètre de captage. La zone d'exploitation sera entièrement imperméabilisée et les eaux de ruissellement seront collectées et traitées avant rejet dans le milieu naturel. Ainsi, aucun effet cumulé n'est à prévoir sur cette thématique. <u>Le risque d'inondation :</u> Le pont qui sera construit sur la Moselle est susceptible de gêner l'écoulement des crues, provoquant une hausse du niveau de l'eau d'1 cm en amont de l'ouvrage en crue centennale, ce qui est considéré comme négligeable. Le projet de la société EUROGRANULATS prend place au sein d'une zone de crue de la Moselle. Toutefois, la cote du site est supérieure à la cote de référence. En outre, le projet comprend la création d'un bassin de compensation hydraulique. Ainsi, aucun effet cumulé n'est à prévoir sur cette thématique. <u>Le patrimoine archéologique :</u> Le projet de la société EUROGRANULATS prend place sur un site déjà anthropisé. Ainsi, la prise en compte d'effets cumulés sur le patrimoine archéologique n'est pas justifiée.

Autres projets	Effets cumulés avec EUROGRANULATS
Projet d'exploitation d'une ligne de galvanisation (GALSA) à chaud en lieu et place de la ligne existante d'électro zingage (ELSA) à Florange	La société ArcelorMittal Atlantique et Lorraine sollicite l'autorisation d'exploiter une ligne de galvanisation à chaud en remplacement de la ligne d'électro zingage existante sur son site de Florange. Les principaux enjeux considérés sont : les rejets des eaux de process, les émissions atmosphériques, les nuisances sonores et visuelles, et les risques accidentels. <u>La ressource en eau :</u> Le projet sera à l'origine de rejets aqueux dans le milieu naturel (la Fensch) après avoir été traités afin de respecter les valeurs seuils du milieu récepteur. <u>La zone d'exploitation du site EUROGRANULATS sera entièrement imperméabilisée et les eaux de ruissellement seront collectées et traitées avant leur rejet dans le milieu naturel afin de respecter les valeurs seuils. Ainsi, l'effet cumulé sera maîtrisé de manière à ne pas dégrader la qualité des eaux du milieu récepteur.</u> <u>Les émissions atmosphériques :</u> Le projet sera à l'origine d'émissions atmosphériques liées au process industriel. <u>Le projet d'EUROGRANULATS sera également à l'origine d'émissions atmosphériques liées à la circulation des engins et camions, qui seront négligeables. Ainsi, aucun effet cumulé n'est à attendre sur cette thématique.</u> <u>Les nuisances sonores et visuelles :</u> Le projet sera à l'origine de nuisances sonores mais qui seront conformes à la réglementation grâce à l'étude de réduction menée par l'exploitant. Les nuisances visuelles liées à l'extension verticale du bâtiment seront atténuées par la mise en œuvre de buttes de terre végétalisées. <u>L'étude acoustique du projet d'EUROGRANULATS démontre que le futur site respectera les seuils limites d'émissions sonores. En outre, le projet s'implante au sein du zone industrielle et portuaire. Ainsi, la prise en compte d'effets cumulés pour cette thématique n'est pas justifiée.</u> <u>Les risques accidentels :</u> Les risques identifiés dans l'étude de danger sont essentiellement liés aux tuyauteries de transport de gaz. <u>Les activités exercées sur le futur site EUROGRANULATS ne nécessiteront pas l'utilisation de gaz. Ainsi, il n'est pas justifié de prendre en compte des effets cumulés pour cette thématique.</u>

Autres projets	Effets cumulés avec EUROGRANULATS
Projet de construction de 120 000 m² de halles logistiques pour la société SET CHEVALLIER	Le projet prend place sur environ 56 ha. <u>Le trafic :</u> Le site sera approvisionné par voie fluviale et par voie ferrée. Seules les expéditions seront réalisées par voie routière. Le projet EUROGRANULATS prévoit également l'approvisionnement et l'expédition des terres par voie fluviale, voie ferrée et voie routière. De fait, il est attendu des effets cumulés du projet EUROGRANULATS et du projet de la société SET CHEVALLIER. Toutefois, les deux projets exploitant la voie fluviale et la voie ferrée, ils permettent de réduire l'impact sur le trafic routier, ce dernier étant négligeable. En outre, la voie ferrée n'étant actuellement pas exploitée et la voie fluviale l'étant très peu, les effets cumulés des deux projets sur le trafic de ces voies sera également négligeable. <u>Les émissions atmosphériques :</u> Le projet sera à l'origine d'émissions atmosphériques liées à la circulation des engins lors de la phase chantier, à la circulation des camions pour l'expédition des marchandises et à la circulation des bateaux pour l'approvisionnement. Il est attendu des effets cumulés avec le projet EUROGRANULATS. Toutefois, la voie fluviale sera privilégiée à la voie routière, pour l'approvisionnement et l'expédition des terres. De fait les effets cumulés des deux projets sur les émissions atmosphériques seront faibles.
Projet de construction de 125 000 m² de halles logistiques pour la société WEERTS	Le projet prend place sur environ 28 ha. <u>Le trafic :</u> Le site sera approvisionné par voie fluviale et par voie ferrée. Seules les expéditions seront réalisées par voie routière. Le projet EUROGRANULATS prévoit également l'approvisionnement et l'expédition des terres par voie fluviale, voie ferrée et voie routière. De fait, il est attendu des effets cumulés du projet EUROGRANULATS et du projet de la société WEERTS. Toutefois, les deux projets exploitant la voie fluviale et la voie ferrée, ils permettent de réduire l'impact sur le trafic routier, ce dernier étant négligeable. En outre, la voie ferrée n'étant actuellement pas exploitée et la voie fluviale l'étant très peu, les effets cumulés des deux projets sur le trafic de ces voies sera également négligeable. <u>Les émissions atmosphériques :</u> Le projet sera à l'origine d'émissions atmosphériques liées à la circulation des engins lors de la phase chantier, à la circulation des camions pour l'expédition des marchandises et à la circulation des bateaux pour l'approvisionnement. Il est attendu des effets cumulés avec le projet EUROGRANULATS. Toutefois, la voie fluviale sera privilégiée à la voie routière, pour l'approvisionnement et l'expédition des terres. De fait les effets cumulés des deux projets sur les émissions atmosphériques seront faibles.

Autres projets	Effets cumulés avec EUROGRANULATS
Projet de construction de halles logistiques de pièces automobiles pour la société THOME	Le projet prend place sur environ 2 ha. Le trafic : Les trafics liés à l'activité du site THOME seront liés à la circulation des employés et à environ 4 à 6 camions par jour. Les approvisionnements se feront uniquement par voie routière. Les émissions atmosphériques : Le projet sera à l'origine d'émissions atmosphériques liées à la circulation des engins lors de la phase chantier, à la circulation des employés et à la circulation des camions pour l'expédition des marchandises. Il est attendu des effets cumulés avec le projet EUROGRANULATS. Toutefois, la voie fluviale sera privilégiée à la voie routière, pour l'approvisionnement et l'expédition des terres. De fait les effets cumulés des deux projets sur les émissions atmosphériques seront faibles.
Projet de construction d'un centre de transfert de déchets couvert pour la société SYDELON	Le projet prend place sur environ 2 ha. Le trafic : Le projet de la société SYDELON engendrera un trafic estimé à environ 50 à 60 camions bennes en entrée et environ 10 à 12 semi-remorques en sortie par jour. Le projet de la société EUROGRANULATS privilégiera la voie fluviale et la voie ferrée pour l'approvisionnement et la voie fluviale pour l'exportation. Toutefois, quelques apports pourront être réalisés par voie routière mais ces derniers restes négligeables. De fait, les effets cumulés sur le trafic de la société EUROGRANULATS avec le projet de la société SYDELON seront faibles, voire très faibles. Les émissions atmosphériques : Le projet sera à l'origine d'émissions atmosphériques liées à la circulation des engins lors de la phase chantier, à la circulation des employés et à la circulation des camions pour l'apport et l'expédition des déchets. Il est attendu des effets cumulés avec le projet EUROGRANULATS. Toutefois, la voie fluviale sera privilégiée à la voie routière, pour l'approvisionnement et l'expédition des terres. De fait les effets cumulés des deux projets sur les émissions atmosphériques seront faibles
Projet de construction de 4 groupes de production d'hydrogène vert d'une capacité de 100 MW chacun pour la société H2V	Le projet prend place sur environ 31,5 ha. Consommation d'électricité : La production d'hydrogène nécessite la consommation d'électricité Le projet EUROGRANULATS ne sera pas à l'origine de consommation d'électricité, à l'exception de l'éclairage et du chauffage des bureaux et de l'éclairage de la plateforme. Ainsi, la prise en compte d'effets cumulés pour cette thématique n'est pas justifiée. Consommation d'eau : La production d'hydrogène nécessite la consommation d'eau. Le projet EUROGRANULATS ne sera pas à l'origine de consommation d'eau, à l'exception de l'usage sanitaire. Les eaux du bassin de rétention seront réutilisées pour l'arrosage des stocks, des biopiles et des biotertres par temps sec. Ainsi, la prise en compte d'effets cumulés pour cette thématique n'est pas justifiée.

3.6. Incidence du projet sur le climat et vulnérabilité du projet au changement climatique

Synthèse – Conclusion

Les émissions de gaz à effet de serre ont été estimées sur le site d'Uckange en fonction des consommations estimées en électricité et en GNR.

Sur une année on peut estimer que l'émission globale sera d'environ 257,4 tonnes éq. CO₂.

4. Evaluation des incidences Natura 2000

Eu égard :

- A la distance importante (14 km à 18 km) qui sépare le site de projet des deux sites Natura 2000 les plus proches ;
- A l'absence d'enjeux communautaires au droit du site (faune, flore, milieux naturels) ;
- A la pauvreté des milieux naturels présents au niveau du site (rareté des arbres ou arbustes, végétation à dominante de bryophytes) due au passé industriel de la zone et au substrat grossier au niveau du site ;
- Au faible intérêt que présente le site en termes de zone d'alimentation pour les chiroptères et l'absence de connexion avec des massifs forestiers ;
- A l'absence de gîtes à chiroptères d'estive ou d'hivernage sur le site ou ses abords immédiats ;
- A l'absence d'incidences à longues portées dues au projet ;

le projet de la société EUROGRANULATS n'apparaît pas susceptible de porter atteinte aux sites Natura 2000 « Carrières souterraines et pelouses de Klang – gîtes à chiroptères » et « Pelouses et rochers du pays de Sierck ».

5. Vulnérabilité du projet vis-à-vis des risques naturels ou technologiques

5.1. Risque sismique

La commune d'Uckange, sur laquelle est implanté le projet de la société EUROGRANULATS, est localisée dans une zone de sismicité 1. L'aléa sismique est donc faible dans le secteur d'étude.

5.2. Risque inondation

Le projet de la société EUROGRANULATS est implanté en zone rouge du PPRi de la Moselle à Uckange.

En outre, la zone est potentiellement sujette aux remontées de nappe.

La partie du site accueillant des terres polluées sera totalement imperméabilisée. La partie Ouest du site ne sera pas imperméabilisée, elle sera aménagée en un bassin d'infiltration des eaux pluviales et en un bassin de compensation hydraulique.

Rappelons qu'aucune communication hydrologique n'est possible entre les parties imperméabilisées et non imperméabilisées.

A noter qu'un porter à connaissance a été réalisé par ARTELIA en 2024 dans le cadre de la modification des volumes de compensation environnementale de la ZAC EUROPORT et de la mutualisation des projets. Cette étude montre que des aménagements initialement prévus dans l'étude d'impact de la ZAC EUROPORT et ayant permis de déterminer le volume et les zones de compensation hydraulique, n'ont pas été réalisés. La compensation qui avait été demandée initialement au regard des travaux prévus était de 250 000 m³. Etant donné que W'LIFE compense sur ses parcelles, les parcelles Sopcillage et Lâche ne sont plus à comptabiliser dans la compensation totale de la ZAC. De fait, le nouveau volume à compenser est de 156 200 m³ (117 437 m³, majoré de 33%). Ainsi, la conclusion de l'étude est la suivante : « **La mutualisation de la compensation environnementale pour la zone EUROPORT et l'implantation des deux bassins pour EUROGRANULATS est donc possible** ».

En outre, ce porter à connaissance stipule également que le bénéficiaire de l'arrêté de dérogation, E-LOG'IN 4, ne s'opposera pas à l'implantation des bassins d'EUROGRANULATS sur la parcelle VNF.

Le porter à connaissance est annexé à l'étude d'impact.

5.3. Retrait gonflement d'argiles

Concernant le retrait-gonflement des argiles, le site projeté par la société EUROGRANULATS est situé dans une zone où l'aléa est faible. La commune n'est pas soumise à un PPRN retrait-gonflement des sols argileux.

La partie du site accueillant des terres polluées est totalement imperméabilisée. Celle-ci n'est pas concernée par les risques liés au retrait ou au gonflement des argiles.

La partie Ouest du site n'est pas revêtue d'un matériau imperméable, cependant aucune structure n'est présente.

Le site n'est donc pas concerné par les risques liés au retrait-gonflement des argiles.

5.4. Risques technologiques

Le site de projet n'est concerné par aucun PPRt.

Le site de projet n'est pas traversé par une canalisation TMD. Toutefois, une canalisation de transport de gaz naturel passe à environ 580 m à l'Ouest du site.

6. Justification des choix

6.1. Estimation des besoins du marché

6.1.1. La croissance du gisement

a) La pression immobilière

La pression foncière, les problèmes de transport et l'étalement urbain sont des problématiques majeures aujourd'hui pour le développement des villes. Pour lutter contre ces phénomènes, la densification des espaces centraux et la reconversion des friches urbaines, ces territoires délaissés en plein centre urbain, apparaissent comme des solutions d'avenir pour les pouvoirs publics qui voient désormais ces sites, parfois pollués, comme des points stratégiques de développement.

Ainsi, de plus en plus de sites pollués font l'objet d'une réhabilitation en logements, en espaces verts, en parcs d'activités ou encore en bureaux.

Face à cela, les prestataires de services en dépollution doivent proposer des solutions rapides de traitement des sols qui libèrent les aménageurs de ces contraintes. Ainsi, les travaux en zone urbaine limitent le développement du traitement sur site, au profit des filières de traitement de terres polluées optimisées, tels que les traitements hors site, notamment en biocentre.

b) La politique nationale « sols pollués »

La croissance du gisement s'explique également par la politique française en matière de sols pollués, largement adossée à la législation sur les Installations Classées et celle relative aux déchets.

Le Grenelle de l'Environnement a défini des actions ambitieuses, qui viendront soutenir le gisement de terres polluées :

- Croisement des inventaires des sites pollués avec les situations à risques (établissements accueillant des publics sensibles, etc.),
- Renforcement des moyens consacrés par l'Etat à la mise en sécurité et la réhabilitation des sites pollués dits « orphelins »,
- Plan d'actions ciblé sur les anciennes stations-services.

De plus, face aux contraintes juridiques qui pèsent sur la gestion des sites et sols pollués et empêchent bien souvent leur reconversion, l'État a récemment promulgué la loi ALUR, qui institue de nouvelles règles en la matière.

Toutes ces évolutions réglementaires contribuent à la croissance du gisement des terres polluées.

c) Le gisement

Les chiffres donnés par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, du Transport et du Logement montrent que sur les 4 341 sites pollués recensés dans la Base de Données BASOL au 7 mai 2012, 43,6 % sont caractérisés par la présence dans le sol d'hydrocarbures et 18,6 % par des dérivés d'hydrocarbures de type Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques.

L'origine de ces pollutions est industrielle et imputable à d'anciens sites d'exploitation ou de transformation de produits chimiques et pétroliers, de métallurgie, ou encore à des établissements publics.

Le recensement des sites pollués présente de nombreuses difficultés dans la mesure où seuls les sites ICPE en activité font l'objet d'un recensement par la base de données BASOL, mise à jour régulièrement par la DREAL, et sans indication de tonnage associé.

Par conséquent, tous les chantiers immobiliers (ou autres) qui sont situés sur d'anciens sites industriels non ICPE ne sont pas pris en compte, et le gisement connu est bien inférieur aux valeurs réelles.

Le projet de la plateforme trimodale permettra d'apporter une filière spécifique proportionnée au besoin de traitement hors site dans le Grand-Est.

A cela s'ajoutent :

- Les sédiments issus du nettoyage des réseaux routiers et des ouvrages de maîtrise du ruissellement autoroutier, fréquemment pollués aux hydrocarbures, qui avoisinent les 6 millions de tonnes par an au niveau national ;
- Les sédiments de dragage de la Moselle des ports publics qui font l'objet d'opérations de dragage annuelles par VNF.

6.1.2. Le développement de solutions de traitement et de valorisation

La création de la plateforme trimodale d'EUROGRANULATS à Uckange permettra l'augmentation de la capacité de traitement et de valorisation de terres polluées par des hydrocarbures.

Ainsi, le projet permettra en outre :

- D'apporter une solution fiable et pérenne de traitement des terres polluées aux hydrocarbures ;
- D'apporter une capacité supplémentaire de traitement des terres polluées en Moselle et plus largement dans le Grand Est ;
- De réserver le vide de fouille résiduel des centres de stockages en exploitation aux seuls déchets ultimes et non traitables, comme le prévoit la réglementation,

- De limiter l'impact carbone associé aux transports des terres vers les filières lointaines de traitement,
- D'apporter une voie de recyclage des terres et une ressource de matériaux de remblaiement, construction, etc.,
- D'apporter et garantir une traçabilité fiable.
- De garantir une caractérisation par lots.

Le projet est dimensionné pour accueillir environ 60 000 tonnes de terres et sédiments pollués par an. Ce volume correspond aux flux identifiés sur le territoire du Grand Est (dragages VNF, friches industrielles, dépollutions ponctuelles, chantiers diffus) ainsi qu'aux flux transfrontaliers en provenance du Luxembourg. Un détail de ces volumes est rappelé dans la figure 8 de l'avis susmentionné (Figure 8: Détail des tonnages réceptionnés) Ce dimensionnement garantit une réponse proportionnée et réaliste aux besoins de traitement de terres polluées sur le bassin mosellan.

6.2. Le choix du site

Le site retenu à Uckange est une friche industrielle imperméabilisée, située dans un environnement industriel portuaire, éloignée de plus de 500 mètres des habitations. Il bénéficie d'une desserte multimodale (route, rail, voie fluviale) et d'une proximité immédiate avec des installations complémentaires exploitées par la société (ISDI, plateforme inertes).

Le projet a été initié spécifiquement pour répondre à un besoin opérationnel localisé sur le site d'Uckange, propriété de la société, déjà équipé d'infrastructures industrielles compatibles (accès fluvial, ferroviaire, voisinage d'une ISDI et d'une plateforme de gestion d'inertes).

Aucun autre foncier équivalent en termes de surface, d'accessibilité multimodale, et de compatibilité réglementaire (PLU, PPRT) n'était disponible ni envisagé lors de la conception du projet.

Par conséquent, aucune analyse comparative avec d'autres sites n'a été réalisée, dans la mesure où le projet est né de l'opportunité d'aménagement d'un foncier déjà maîtrisé, dans un contexte industrio-portuaire cohérent, ce qui répond aux principes d'évitement de nouvelles artificialisations.

Cette approche est compatible avec les dispositions de l'article R.122-5 II 7°, dans la mesure où elle vise à éviter l'ouverture de sites sur des terrains vierges, agricoles ou naturels.

Les avantages du terrain choisi pour implanter le projet de la société EUROGRANULATS à Uckange sont les suivants :

- Proximité avec la voie fluviale de la Moselle, directement accessible depuis le site pour l'approvisionnement les expéditions de matériaux,
- Présence d'une voie ferrée exploitable ;
- Proximité des chantiers de déconstruction ;
- Proximité des producteurs de déchets béton et des producteurs de béton à base de granulats recyclés ;
- Réseau routier et autoroutier développé (accès à l'A31 et l'A30 et à diverses routes nationales et départementales) ;
- Situé dans une zone industrielle (Port Public de Thionville-Illange) ;
- Proximité des sites de valorisation appartenant au même exploitant (EGLOG, filiale d'EUROGRANULATS) ;
- Exploitant déjà implanté sur le port.

Des sites de traitement de terres polluées sont présents dans le Grand Est mais ces derniers ne sont pas desservis par une voie fluviale, contrairement au site de la société EUROGRANULATS. Ainsi, le projet de la société EUROGRANULATS permettra d'accueillir les déchets transportés uniquement pas voie fluviale, et notamment les déchets dangereux en transit.

En outre, d'après les données de VNF (Voies Navigables de France), le transport fluvial présente plusieurs avantages au transport routier :

- Il émet jusqu'à 5 fois moins de CO₂ que le transport routier pour 1 tonne transportée ;
- Il constitue le mode de transport le plus silencieux ;
- Pour la même quantité de marchandise transportée, un bateau fluvial consomme 3 à 4 fois moins d'énergie qu'un camion ;
- Un convoi poussé de 4 400 t remplace 220 camions de 20 tonnes sur la route (soit dans le cas de la société EUROGRANULATS, un bateau de 4000 t remplace environ 133 camions de 30 t sur la route).

En outre, le projet de la société EUROGRANULATS est soutenu par VNF, E-LOG'IN 4, SECHE et TRALUX qui sont susceptibles d'alimenter la plateforme trimodale de traitement de terres polluées.

Les courriers de soutien de ces sociétés sont annexés à l'étude d'impact.

Le projet prévoit un aménagement fonctionnel réparti en zones : accueil, transit, traitement biologique (biopiles, biotertres), stockage temporaire, gestion des eaux. Les flux sont organisés pour limiter les croisements, favoriser les pentes d'écoulement et contenir les eaux polluées. Les zones sensibles sont confinées et situées sur des aires étanches raccordées à un bassin de rétention avec séparateur d'hydrocarbures.

6.3. La valorisation des terres traitées

Le projet de plateforme trimodale de biotraitement et valorisation de terres polluées par des hydrocarbures s'inscrit dans la politique d'action du Grenelle. **La plateforme trimodale d'Uckange se positionnera comme un maillon indispensable à une gestion durable des terres polluées aux hydrocarbures.**

Les terres traitées pourront répondre à d'autres besoins d'aménagement locaux, notamment :

- en techniques de protection acoustique : merlons antibruit le long des axes routiers et ferroviaires d'importance,
- en protection visuelle : buttes paysagères,
- en matériaux de remblaiement utilisés sur sites, en techniques routières et voirie, ou encore
- en support végétal, dans les opérations de réhabilitation de friches industrielles, terrils et crassiers,
- en réhabilitation d'anciennes carrières.

De plus, ce projet apporte une alternative à l'enfouissement en ISDND de volumes de terres qui peuvent être valorisées par recyclage, dans l'esprit de l'Ordonnance 2010-1579 du 17 décembre 2010.

Ce projet apporte aux acteurs du BTP une offre globale à leurs chantiers mosellans et viens en complément de la plateforme trimodale de récupération de déchets située au Nord du site.

L'objectif du projet est de traiter ou préparer à la valorisation des terres et sédiments pollués en respectant :

- la réglementation ICPE (rubrique 2760),
- les exigences sanitaires et environnementales,
- le principe de hiérarchie des modes de traitement (valorisation > traitement > élimination),
- les Meilleures Techniques Disponibles (MTD) définies par le BREF WT.

L'approche technologique repose sur la modularité : adapter le traitement à la nature des matériaux entrants, en réduisant les impacts environnementaux pour chaque scénario.

Le tableau ci-dessous résume les procédés prévus sur la plateforme de traitement, leurs finalités, une synthèse des impacts environnementaux.

Procédé	Utilisation principale	Impact environnemental	Motif du choix
Criblage / tri granulométrique	Séparation mécanique des fractions granulaires	Très faible (pas d'eau, peu d'énergie, pas de rejets)	Valorisation en amont, procédé simple et faiblement impactant
Biotraitement (biopiles, biotertres)	Dégradation des pollutions organiques (HAP, HCT, COV)	Faible (pas de combustion, émissions maîtrisées, pas de rejets liquides)	Procédé efficace, économe en énergie et adaptable
Traitement physico-chimique (option)	Neutralisation, stabilisation de polluants inorganiques (métaux, pH...)	Modéré (consommation modérée de neutralisant)	Prévu en option selon les flux – procédé peu utilisé car très ciblé
Lavage des terres	Extraction des polluants liés aux fines / séparation mécanique	Faible (eau en circuit fermé, traitement nécessaire)	Procédé performant si gisement compatible identifié (peu de fines)

Une analyse comparative multicritère (efficacité, émissions, énergie, déchets secondaires, faisabilité technique) des différents procédés envisagés vous est présentée en annexe 1 de ce document.

Les procédés technologiques choisis pour la plateforme sont conformes aux meilleures techniques disponibles (MTD) du BREF Waste Treatment (2018). Ils présentent une efficacité prouvée (en fonction du type de matériaux à traiter), un faible impact environnemental, et permettent une valorisation élevée des terres polluées. Leur mise en œuvre progressive et modulaire favorise une gestion adaptable et responsable, en cohérence avec les principes de l'économie circulaire et les exigences de l'article R.122-5 II 7° du Code de l'environnement.

Le projet n'utilise pas de matières premières industrielles : seuls des coproduits organiques sont ajoutés pour optimiser le traitement biologique. L'eau utilisée est recyclée depuis un bassin de récupération des eaux. L'énergie électrique (≈ 80 MWh/an) est utilisée pour les équipements, et des panneaux photovoltaïques sont projetés. Les engins roulants fonctionnent au GNR. Le bilan carbone annuel est estimé à 257 tCO₂e, soit un niveau très faible pour ce type d'activité.

7. Mesures envisagées pour éviter, réduire et/ou compenser les effets négatifs prévus du projet

Le tableau suivant récapitule l'ensemble des mesures destinées à éviter et/ou réduire l'impact du projet sur l'environnement et donne l'impact résultant :

Tableau n° 9 : Récapitulatif des mesures destinées à réduire l'impact du projet

Effets	Mesures	Impact résultant
Sols	Présence de pollukits pendant la phase chantier Site imperméabilisé au niveau des zones d'accueil des terres polluées	0
Eaux souterraines	Gestion différenciée des eaux pluviales et des eaux domestiques	0
Eaux superficielles	Contrôle et entretien du bassin de décantation / rétention Débourbeur séparateur d'hydrocarbures Suivi analytique à partir des 3 piézomètres Analyse systématique de la qualité des eaux pluviales rejetées.	
Milieus naturels	Entretien des espaces végétalisés	
Paysage	Les stocks de terres, les biotertres et les biopiles seront limités à 4 m de hauteur maximum	
Visibilité	Des mesures seront mise en places pour la lutte contre les poussières (arrosage...) Le site respectera les prescriptions du PLU d'Uckange L'entretien des aménagements sera mis en œuvre	0
Activités et économie	Alternatives au devenir des terres polluées Réaménagements d'anciennes carrières Création d'emplois	+
Transport	Limitation des acheminements et kilomètres parcourus vers des filières lointaines Transit par voies fluviales et routières Panneaux de circulation Site entièrement clôturé Plan de circulation Respect du code de la route	-
Qualité de l'air	Entretien régulier des engins Surveillance des performances des moteurs Entretien Installation équipée de brumisateurs Arrosage des stocks si nécessaire par temps sec Manipulation des terres hors période de grand vent Contrôles périodiques des paramètres indicateurs de la biodégradation	0
Bruit	Respect des horaires de travail Engins maintenus en conformité Contrôle périodique sonore 1 fois tous les 2 ans	-/0
Vibrations	Pistes en enrobé et maintenue en bon état	0

Effets	Mesures	Impact résultant
Emissions lumineuses	Eclairage dirigé vers le site	0
Déchets et résidus	Sensibilisation et formation du personnel Polluants lors de la phase chantier Gestion des déchets avec tri à la source Conformité des filières d'évacuation et d'élimination des déchets	-
Consommation d'énergie	GNR seul carburant possible à l'heure actuelle Suivi de l'évolution technologique	-/0

Il ressort de cette étude d'impact les points suivants :

Impact positif :	Impact faible :	Impact Négligeable ou nul:
Activités et économie	Transport Déchets et résidus	Milieux naturels Paysage et visibilité Bruit Consommation d'énergie Monument historique Qualité de l'air Vibrations Emissions lumineuses Contraintes et servitudes Sols Eaux souterraines Eaux superficielles